



MOT DU PRESIDENT

Le présent rapport retrace de manière exhaustive les concours des sociétés de financement à l'économie en 2014 et l'action professionnelle de l'APSF au cours de cet exercice et des premiers mois de l'année 2015.

Sur le plan de l'activité, le dynamisme des sociétés de financement ne s'est pas démenti, avec une progression annuelle globale de près de 4%. Le factoring, la garantie, le crédit immobilier, la mobilisation de créances, le financement des organismes de microcrédit, le transfert de fonds nationaux et l'activité monétique, réalisent des progressions à deux chiffres, tandis que le crédit-bail et le crédit à la consommation enregistrent une moindre croissance de leur rythme d'activité.

Sur le plan législatif et réglementaire, le fait majeur de l'exercice réside sans conteste dans la promulgation de la nouvelle loi bancaire qui, parmi ses nouveautés, instaure un cadre régissant l'activité de la finance participative. Nul doute qu'en la matière, de nouveaux horizons s'ouvrent pour nos sociétés qui ne manqueront pas de saisir cette opportunité.

La nouvelle loi bancaire introduit également la notion d'administrateur indépendant. Elle place ainsi, pour ne pas dire qu'elle consacre la bonne gouvernance comme facteur de performance et de pérennité des établissements de crédit. Le Conseil de l'APSF réuni le 26 mai 2015, a d'ailleurs consacré une partie de ses travaux à cette question centrale et a examiné, aussi bien sur le plan des principes que concrètement, quels sont ou quels peuvent être le rôle et l'apport d'un administrateur indépendant dans un conseil d'administration.

Sur un autre registre, la médiation et l'éducation financière ont amorcé leur décollage, avec l'entrée dans le vif du sujet du Centre Marocain de la Médiation Bancaire et de la Fondation Marocaine pour l'Education Financière. La contribution de l'APSF, précurseur dans ces domaines, au succès naissant de ces institutions est manifeste.

Mais au delà des aspects factuels et des chiffres dont rend compte ce rapport d'activité, je ne peux pas, ici, ne pas évoquer la question ô combien complexe des conditions de développement des métiers de financement et de leurs perspectives d'avenir. Au delà des parts de marché des uns et des autres, ce qui, sur un plan commercial, est tout à fait légitime, se pose la question de savoir à quoi nous servons et en quoi consiste notre raison d'être : distribuer des crédits, fournir des financements à tout-va ? Ou exercer notre métier en opérateurs responsables soucieux du bien-être des ménages et du développement des entreprises ?

C'est là, au fond, ma préoccupation la plus importante et la plus pressante.

Bonne lecture.

Abdallah Benhamida